

PRIX DE L'ABONNEMENT.

POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

En numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENONQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Les bureaux du CENSEUR sont actuellement rue des Célestins, n° 6, au 1er. Ils sont ouverts aux heures ci-après indiquées :

Celui de la rédaction, de onze heures du matin à deux heures de l'après-midi ;

Celui de l'administration (caisse, abonnements, annonces), de huit heures du matin à cinq heures du soir.

Lyon, 19 juillet 1842.

MISÈRE DU PEUPLE ANGLAIS.

Les journaux anglais nous donnent un tableau de plus en plus effrayant de la détresse des ouvriers dans les trois royaumes. En Irlande elle a atteint d'incroyables proportions, et l'ordre public a répondu par des coups de fusil aux populations affamées qui demandaient du pain.

La misère s'étend avec une énergique rapidité sur les classes moyennes; le petit commerce est aux abois; le travail manque dans les districts manufacturiers les plus riches; les salaires vont toujours décroissant. On est réduit à faire des distributions d'aliments, déplorable retour d'une époque que les peuples civilisés devaient croire à jamais vaincue par la puissance du travail et le génie industriel! Les plaintes du peuple anglais montent jusqu'aux tribunes des deux parlements; mais, hélas! c'est à peine si elles parviennent à faire vibrer dans l'âme de l'aristocratie anglaise d'autres sentiments que ceux de la peur et d'une indifférence qui aura, il n'est plus permis d'en douter, de terribles et incalculables conséquences.

« Ici, disent les orateurs qui cherchent vainement à faire sortir cette aristocratie de son déshonorant mutisme, ce sont des malheureux qui luttent contre les horribles angoisses de la faim en broutant des orties mélangées d'un peu de farine; là, ce sont des familles entières qui n'ont rien à manger et qui restent couchées toute la journée parce que la faim est plus tolérable quand l'homme se tient dans une position inclinée. » En vérité, les expressions nous manquent pour peindre dans son affreuse réalité l'horrible fléau qui décime le peuple anglais. Des milliers d'individus meurent d'inanition, et lord Brougham, en laissant tomber cette douloureuse révélation du haut de la tribune législative de la chambre des communes (séance du 11 juillet), ajoute que la détresse des années 1808, 1812, 1816 et 1817 ne peut pas être comparée à la misère actuelle.

Tout récemment le *Morning-Chronicle* a parlé d'ouvriers de plusieurs districts répandus sur les grandes routes et faisant appel à la charité publique en de telles circonstances qu'il n'était pas permis aux voyageurs de leur résister. Quelques jours après la même feuille annonçait que des bandes de malfaiteurs parcouraient le Hampshire, tuant les bestiaux dans les champs et incendiant les maisons des propriétaires qui refusaient d'accéder à leurs demandes.

A un orateur faisant lecture de remontrances d'une population sur la détresse des classes ouvrières la chambre des communes a répondu froidement, par l'organe de son président, que cette pièce, n'étant point suivie d'une prière, ne pouvait être reçue, que la chambre allait passer à un débat plus important, et elle confirmait ainsi cette grave proposition des habitants de Rochdale : « Il n'y a rien à attendre d'un parlement qui a refusé d'entendre les délégués de trois millions cinq cent mille citoyens. »

Au grand agitateur qui voit se préparer quelque chose de fatal au pays, et qui demande justice au nom de toute une nation déprimée par la misère, dévorée par le besoin, les tories ont répondu par un stupide éclat de rire, et voici O'Connell qui prophétise la prochaine émancipation de la malheureuse Irlande. Les insensés! ils ont déjà oublié ces sombres et menaçantes paroles : *Sang pour sang!* proférées par les hommes d'Ennis fusillés par les policemen du comté de Clare.

A un autre orateur qui demande au gouvernement de réduire, en vertu d'une mesure extra-parlementaire, les droits d'entrée sur le blé étranger, sir Robert Peel répond qu'il repousse une prérogative qui mettrait les ministres de la reine d'Angleterre en lutte directe avec la faim populaire; puis, sous l'influence de sa froide et sauvage parole, la chambre des communes repousse à une grande majorité la motion d'une enquête administrative sur la détresse publique.

Pour mieux fermer les yeux et les oreilles sur les plaies profondes qui altèrent si vivement les sources de l'existence de la nation, la majorité s'ingénie dans les parlements à hâter le terme de la session législative. Cependant le mal est grand, il est arrivé à son plus haut paroxysme; il exige un prompt et efficace remède. La charité légale et la charité privée sont manifestement impuissantes en présence d'aussi grands maux, elles épuisent le trésor, et la fortune toute entière de cette insoucieuse aristocratie ne suffirait pas à combler le gouffre dont les proportions grandissent de jour en jour.

Le ministère veut exploiter à son profit la mort du duc d'Orléans. Pour y arriver, il a repris la vieille tactique des conservateurs.

En 1835, on profita de l'attentat de Fieschi pour faire des lois qui réprimaient de prétendus délits avec lesquels ce crime n'avait eu aucune corrélation.

En 1839, l'échauffourée du 12 mai fit tout-à-coup oublier le sens des élections qui venaient de renverser le cabinet Molé, et on reprit le système suranné des passions anarchiques à dompter pour introduire dans le conseil un ministère dont la veille personne n'aurait voulu.

Cette fois, on ne modifie que légèrement cette tactique qu'on ne croit pas usée, la tactique des diversions. Écoutez les organes de M. Guizot; il ne s'agit plus que de se serrer autour du trône. Qu'est-ce que les misérables querelles d'hier? Est-ce que nous avons fait des élections seulement? Il ne s'agit plus que d'union et d'oubli, c'est-à-dire grossissons la minorité ministérielle pour en faire une

majorité, et oublions que tout à l'heure encore nous n'avions que des malédictions pour le cabinet.

Il n'y a plus de traités sur le droit de visite : M. le duc d'Orléans est mort; il n'y a plus de listes du jury falsifiées : M. le duc d'Orléans est mort; la presse et les imprimeurs ne sont plus persécutés : M. le duc d'Orléans n'est plus. De bonne foi, cette exhibition de draps mortuaires, ces funérailles différées jusqu'à l'arrivée des députés et détaillées en quelque sorte jour par jour depuis le 26 juillet jusqu'au 4 août suivant, n'ont-elles pas pour but de frapper l'esprit des députés, de leur persuader que la question de régence est la seule et unique affaire du moment; qu'à peine faut-il regarder aux pouvoirs des députés, que le ministère seul peut sauver l'Etat sur le penchant de l'abîme, et que lui ravir l'autorité dans un tel moment serait une petitesse?

Il ne faut pas que les députés soient les dupes de cette exploitation de la mort du prince.

On lit dans la Presse du 15 juin :

Les calculs auxquels se livrent les journaux sur le résultat des élections n'ont plus désormais aucune exactitude. Il ne peut plus être question de faire le dénombrement des partisans ou des adversaires de tel ou tel système politique, de tel ou tel homme public; l'horizon s'est élevé et a grandi. Le parti conservateur a une destinée encore plus haute que celle qui lui paraissait réservée. C'est à lui qu'on viendra, parce que, sous l'impression du coup qui nous a frappés, le sentiment et le besoin de la conservation, de la stabilité, de la consolidation, ont pénétré profondément dans les masses. Chacun voudra raffermir le pouvoir, parce que chacun se verra ébranlé dans sa propre position. Ceux qui ne seraient pas conservateurs par instinct le deviendront par réflexion, et, pourquoi ne pas le dire? par intérêt.

Le *Journal des Débats* contient ce matin un article écrit dans le même esprit; il souhaite que les luttes parlementaires soient interrompues, que tous les partis fassent silence et qu'ils attendent au moins quelque temps pour essayer leurs forces dans la chambre nouvelle.

Le *Courrier français* publie, en réponse à l'extrait de la *Presse* que nous venons de citer, des observations qui peuvent s'adresser également au *Journal des Débats*.

Nous protestons, dit-il, de toutes nos forces contre le sentiment étroit d'égoïsme et de peur qui a inspiré ces réflexions. Le ministère se berce d'une vaine espérance. La mort de M. le duc d'Orléans, que tout le monde déplore, ne jettera pas dans les bras de M. Guizot ceux qui condamnent sa politique corruptrice et, selon nous, insensée. La France demeure libre de choisir la direction politique dans laquelle entrera son gouvernement; car nos institutions n'ont rien perdu de leur force, et l'esprit public (on peut le voir) a conservé toute son énergie.

Il n'y a rien de changé en France depuis la mort de M. le duc d'Orléans; il n'y a qu'un bon Français de moins. L'opinion publique, un moment inquiétée, ne peut pas tarder à reprendre une ferme assiette. Cela dépend principalement du pouvoir. Il n'y aura jamais de sécurité tant que l'on verra, comme aujourd'hui, la révolution d'un côté, le gouvernement de l'autre; tant que l'on cherchera des alliés du côté où sont les ennemis irréconciliables de l'ordre établi en juillet; tant que l'on appellera pas autour du trône révolutionnaire ses appuis naturels; tant que le pouvoir ne sera pas libéral et national. M. Guizot et la politique de M. Guizot sont les écueils de cette monarchie. Ceux qui demandent que l'on s'en éloigne, sont les véritables conservateurs.

On nous écrit de Roanne :

Vous avez vu la défaite inattendue de l'opposition dans les élections de notre ville. Tout nous avait porté à considérer comme certaine la nomination de l'honorable M. Alcock; il n'avait fallu rien moins que les instances les plus vives et les plus persistantes de la part de ses amis politiques, et l'esprit d'abnégation et de dévouement à la chose publique qui distinguent son caractère, pour le décider à sortir de la vie privée et à entrer dans la lice électorale. Nous ne pouvions pas opposer à M. Baude, au représentant de toutes les ambitions de bas étage, de tous les intérêts égoïstes, un adversaire plus redoutable et plus digne.

La France humiliée au dehors, comprimée au dedans et poussée dans les voies réactionnaires, la France, lui avions-nous dit, a besoin des efforts et du concours de ses citoyens les plus probes et les plus fermes pour triompher des ennemis de ses libertés et de son honneur; acceptez la candidature que nous vous offrons et l'arrondissement de Roanne, qui s'est longtemps honoré d'une résistance énergique et souvent heureuse aux envahissements du pouvoir, apportera encore dans cette lutte nouvelle sa part d'activité dans l'effort national qui doit se terminer par le renversement d'un ministère déplorable.

Comment cette candidature, recommandable par un dévouement éprouvé, par une vie pure et pleine d'un patriotisme désintéressé, a-t-elle pu échouer devant celle du candidat ministériel? Nos adversaires eux-mêmes ont été étonnés de leur victoire; ils n'y avaient pas compté. Mais, il faut bien le dire, à aucune époque l'administration n'avait fait plus de frais pour entraver la liberté électorale, pour en vicier l'exercice; jamais la corruption n'avait levé plus audacieusement la tête et ourdi ses trames avec plus de cynisme et d'effronterie. Violences morales, promesses de toutes sortes, fonctions publiques mises, pour ainsi dire, à l'enchère, telle place que nous pourrions citer promise quatre fois à quatre personnes différentes, enfin promesses de dégrèvement pour des propriétés ravagées par la grêle, tels sont les éléments à l'aide desquels la candidature de M. Baude l'a emporté sur celle de M. Alcock; tels sont aussi les faits qui ont déterminé de la part des électeurs indépendants une protestation qui sera bientôt suivie d'un procès-verbal d'enquête des faits que nous nous bornons à indiquer ici d'une manière sommaire. Pour peu que la nouvelle chambre des députés prenne au sérieux la sincérité du mandat législatif, les partisans de M. Baude et M. Baude lui-même auront peu à se réjouir de leur victoire; telle qu'elle est par le nombre des suffrages, elle leur laisse déjà peu de motifs de satisfaction. Nous avons 376 votants sur une liste de 430 électeurs dont se compose notre collège; au premier tour de scrutin, les suffrages se sont ainsi répartis :

M. Baude, candidat ministériel 163

M. Alcock, candidat de l'opposition 120

M. de Raineville, candidat légitimiste 93

163 voix de majorité contre 213 des deux minorités. Il faut ajouter à cela qu'au scrutin de ballottage les deux fractions indépendantes, restées fidèles à leur drapeau respectif, se sont retirées indignées devant les menées scandaleuses de la phalange ministérielle.

Le *Courrier français* désire qu'on fasse, non une loi générale sur la régence et qui embrasse tout l'avenir monarchique du pays, mais une loi spéciale qui règle seulement le cas de minorité

du comte de Paris; et, après des réflexions sur le choix d'un homme ou d'une femme pour la régence, le *Courrier* finit ainsi :

Si la personne du roi est une considération à peu près indifférente dans la royauté constitutionnelle, nous ne voyons rien qui s'oppose à ce qu'une femme soit investie de la régence, espèce de royauté temporaire et limitée. Il faut ajouter que cette combinaison se recommande aujourd'hui par des motifs spéciaux et que l'on aurait tort de négliger. M^{me} la duchesse d'Orléans est une femme d'un mérite supérieur, qui joint l'étendue de l'esprit à la noblesse du cœur. Répudiée par l'Allemagne en même temps que la France l'adoptait, elle a su rendre son nom populaire parmi nous. M. le duc de Nemours, au contraire, ne s'est pas concilié au même degré que ses frères l'affection du peuple et de l'armée. Sa nomination serait accueillie avec froideur, peut-être même avec défiance. On ne manquerait pas de rappeler que le ministre qui la conseille est le même qui avait proposé la dotation. Il y a des choses en France auxquelles il ne faut pas toucher deux fois.

Sous le rapport des convenances comme sous celui de l'intérêt politique, les chambres ne sauraient faire un meilleur choix que celui de M^{me} la duchesse d'Orléans. Une régente n'inquiéterait pas les esprits; et, quant à la puissance extérieure de la France, elle dépendra toujours du ministère que les majorités auront librement appelé au pouvoir. Tant que le pays se gouvernera lui-même, nous ne craignons ni le dedans ni le dehors.

A côté de l'avis du *Courrier* il est bon d'en exposer un autre : c'est celui de la *Revue de Paris* qui ne croit pas qu'on puisse confier la charge de la régence à la veuve du duc d'Orléans.

Certes, dit la *Revue*, par l'élevation de l'esprit et du cœur, l'illustre veuve du prince royal n'est pas au-dessous d'un tel fardeau; mais l'esprit dominant de notre droit public s'oppose à la régence maternelle. L'Assemblée Constituante dit expressément par l'organe de ses orateurs qu'en excluant les femmes de la régence elle ne faisait que tirer les conséquences du principe qui prononçait contre les femmes l'exclusion du trône. Il y eut, il est vrai, des protestations contre ces conséquences que l'Assemblée apercevait dans la loi salique; mais qui protesta? Le côté droit de l'Assemblée par l'organe de son orateur, l'abbé Maury. L'orateur du côté droit convenait qu'il serait imprudent de déferer à jamais la régence aux mères des rois; mais il demandait s'il n'y avait aucun inconvénient à les en exclure à jamais. Il présenta à la Constituante vingt-quatre exemples de princesses qui avaient été régentes, savoir : une sœur, deux aïeules et vingt-neuf mères de rois. Il soutint que la loi salique n'avait jamais été appliquée aux régences; il prétendit, au contraire, que, rassurée par cette exhérédation même, la nation avait toujours vu sans inquiétude ses reines chargées d'administrer seules pendant la minorité de leurs enfants. Il dit encore qu'on ne pouvait pas séparer la tutelle de la régence, ce qui est faux en principe et contraire à ce qui se pratique de nos jours. Les efforts de l'abbé Maury échouèrent. L'Assemblée Constituante donna expressément l'exclusion aux femmes. On a vu qu'en 1804 l'empereur Napoléon ne fit que reproduire les dispositions votées en 1791. S'il se rétracta en 1813, c'est que, comme nous l'avons dit, il voulait complaire à l'Autriche et cherchait par tous les moyens à prévenir sa défection. On peut dire que les principes sont fixés autant qu'ils peuvent l'être quand la charte se tait.

Il est probable que la loi qui sera présentée aux chambres ressemblera plutôt aux décisions prises par les Etats-Généraux qu'aux décrets de l'Assemblée Constituante et de l'empereur Napoléon. On se préoccupera surtout du cas particulier, on évitera ce qu'il y aurait de trop systématique. Cette tournure pratique donnée au projet de loi rendra les discussions plus simples et plus courtes.

On lit dans le *Courrier de Strasbourg* :

Si Louis-Philippe venait à subir la destinée commune, le trône de France appartiendrait, d'après la charte, au comte de Paris, à un enfant qui a quatre ans à peine. La France aurait à courir les chances incertaines d'une régence; et l'histoire est là pour nous apprendre que l'époque des régences a toujours été pour la nation une époque de calamités et de malheurs. Toujours de coupables ambitions ont cherché à exploiter les minorités royales; toujours les factions ont déchiré le pays; toujours l'étranger, qui convoitait notre belle France, s'est jeté sur elle dans l'espoir d'en arracher quelques lambeaux et de profiter de nos divisions intérieures pour porter un coup mortel à notre nationalité.

Est-ce le retour d'un passé aussi sinistre que nous réserve l'avenir? La France est-elle destinée à subir de nouveau d'aussi cruelles épreuves? Ah! si nos appréhensions sont légitimes, que du moins l'expérience de l'histoire et le souvenir des calamités qui ont pesé sur nos pères ne soient point perdus pour nous. Ce que la France a à redouter dans un avenir prochain peut-être, c'est la coalition de l'Europe contre elle; ce sont les espérances qui vont fermenter dans les cours étrangères et qui chercheront à rallumer contre la France la haine des peuples, afin de les rendre les instruments de l'ambition des monarchies. L'union de tous les Français, la cessation de toutes nos querelles intérieures, la fusion de tous les sentiments dans le grand sentiment de la nationalité française, voilà aujourd'hui le premier besoin du pays, voilà le premier devoir de tous les véritables patriotes, de tous ceux qui veulent avant tout que la France soit grande, forte, puissante, sous quelque drapeau que ce soit, et pour qui notre indépendance nationale, l'intégrité du territoire français, est une véritable loi de salut public.

C'est à nous surtout, enfants de l'Alsace, à nous qui sommes les sentinelles avancées de la nationalité française, qu'il appartient de donner à la France entière l'exemple de l'union; car c'est notre nationalité qui serait compromise d'abord par nos dissensions intérieures. Il y a vingt-cinq ans que les rois de l'Europe regrettent de ne pas avoir détaché l'Alsace de la France, comme ils en ont détaché Landau, Mayence et toutes nos provinces du Rhin. Eux seuls pourraient voir avec bonheur des luttes violentes naître dans notre pays et affaiblir la nation; car eux seuls tireraient parti de notre faiblesse, et ils essaieraient d'achever l'œuvre de démembrement qu'ils ont commencée en 1815.

Que la nation française soit donc unie, et elle sera forte; mais que le gouvernement aussi ne cherche sa force que dans la nation, qu'il s'appuie sur elle, qu'il lui témoigne de la confiance, qu'il mette fin à ces réactions déplorables qui ont semé la désaffection dans le pays, et il retrouvera bientôt dans les esprits cette unanimité puissante qui rendait la France invincible en 1830, et qui lui fera braver sans crainte les projets téméraires que le malheureux événement du 13 juillet éveillera sans aucun doute chez les étrangers.

La situation dans laquelle la France va entrer est pleine de difficultés et de périls; mais notre patrie a traversé déjà avec bonheur de bien terribles crises, les hommes de cœur et d'intelligence ne lui ont jamais manqué lorsqu'il s'est agi de son salut. Cette fois encore, quelles que soient les épreuves qui se préparent, la nation trouvera dans son énergie, dans sa persévérance, dans son union, les forces nécessaires pour les supporter; la nation ne se fera point défaut à elle-même.

On lit dans le *Sicéle* :

Une reine doit être régente, pendant la minorité de son fils, au même titre qu'une veuve est tutrice naturelle de son fils; les tentations auxquelles sont exposés les oncles, les beaux-frères et les grands du royaume

devenus régents sont trop fortes pour qu'on les y expose sans nécessité. Nous ne sommes plus d'ailleurs sous l'empire d'une monarchie absolue ou militaire qui réclamait plus rigoureusement la volonté et le bras d'un homme. Les fonctions du chef de l'Etat ont changé de caractère et de nature; elles sont devenues telles qu'une femme peut les remplir avec plus de facilité et d'avantages qu'autrefois.

La mission du pouvoir royal aujourd'hui, c'est de modérer l'action des deux autres; elle est plus que jamais médiatrice, pacifique, providentielle; elle n'a plus besoin de cette énergie et de cette violence qui obligeaient nos pères à ne la confier qu'à des hommes de guerre. Les Louis XI, les Louis XIV ne convenaient plus à nos institutions, et depuis qu'il s'agit uniquement de maintenir, de respecter la constitution qui seule est absolue, le dévouement d'une femme suffit à l'exercice de la royauté.

D'un autre côté, de la part d'une femme, on a moins à craindre ce gou vernement personnel du monarque qui fausse et dénature les institutions parlementaires. Une femme est en général trop peu initiée aux affaires administratives pour vouloir toujours s'en mêler; elle a naturellement aussi trop de réserve pour vouloir intervenir en toute circonstance; elle se résigne plus facilement qu'un roi à un état de choses qui la fait régner et non gouverner.

Qu'on ne dise pas que si, dans la régence d'une femme, il y a plus de chances de modération et de respect pour la légalité, il y a aussi plus de chances de faiblesse, et que, pour le prince orphelin, mieux vaut la force d'un protecteur que le dévouement d'une mère; car nous serions en droit de répondre que le comte de Paris, adopté par le pays, aura en lui le meilleur des protecteurs; que son droit ne sera point un droit divin, souvent méconnu ou sacrifié, mais un droit fondé sur la volonté nationale et que la France saurait défendre avec d'autant plus d'énergie qu'elle le verrait sans autre appui que le sien.

Paris, le 17 juillet 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'événement qui a privé de la vie le duc d'Orléans a mis en relief, par la comparaison qu'on a faite entre lui et ses frères, les sentiments qu'on éprouve presque universellement pour M. le duc de Nemours. Ces sentiments sont les mêmes dans les diverses classes de la société, dans l'armée, — officiers et soldats, — et, le dirons-nous? à la cour. Il y aurait donc une haute imprudence à choisir M. le duc de Nemours pour régent; car on ne pourrait peut-être pas, même à grands frais, lui faire une popularité que jusqu'à présent il semble avoir pris à tâche de repousser lui-même, suivant en cela l'exemple de M. Guizot.

Tandis que M. le duc d'Orléans montrait une grande affabilité pour les troupes, M. le duc de Nemours paraissait toujours se souvenir qu'il y avait entre son rang et celui des militaires dont il s'approchait une distance considérable, et il restait scrupuleusement dans les étroites limites de l'étiquette de l'ancienne cour. Souvent son frère a été employé à guérir les blessures d'amour-propre que M. le duc de Nemours avait faites, sans le savoir peut-être, à de braves officiers, et toujours il y a réussi.

Le maréchal Clauzel n'avait pas oublié, même dans les derniers temps de sa vie, qu'étant un jour en Afrique avec le prince dans une réunion d'officiers-généraux, le prince, s'adressant à lui qui était gouverneur-général, et par conséquent son supérieur, lui dit: « Maréchal, je vous aime mieux debout qu'assis. » Le maréchal Clauzel, septuagénaire et chef militaire de l'Algérie, avait commis le crime de s'asseoir devant le prince. Il se leva silencieusement; mais le sang lui monta au visage, et ces mots ne lui sortirent jamais de la mémoire.

— La voiture dans laquelle le prince royal se rendait mercredi à Neuilly était si légère, que le chef des piqueurs tremblait, dit-on, chaque fois qu'on lui donnait l'ordre de la faire disposer; il n'y faisait jamais atteler que les chevaux les plus vieux de l'écurie, et ceux qui la menaient le jour de la catastrophe avaient dix ans.

Le jockey qui était à cheval était un des meilleurs écuyers de Paris. Le pauvre homme a depuis ce jour complètement perdu la raison; ses jambes ont contracté un tremblement nerveux qui ne l'abandonne plus, et il s'écrie sans cesse: « Je n'ai pas tué le prince! »

— Le cercueil qui renferme le corps de M. le duc d'Orléans restera exposé dans la chapelle de Neuilly jusqu'au 30 juillet. Le 1^{er} et le 2 août, l'exposition du cercueil aura lieu dans la cathédrale de Notre-Dame, où la cérémonie des obsèques sera célébrée le 3.

Le roi se rendra le 4 à Dreux, où S. M. assistera à l'inhumation de M. le duc d'Orléans dans les caveaux destinés à la sépulture de sa famille. Le corps sera transporté à Dreux dans la nuit du 3 au 4.

— Le roi a commandé à M. Pradier une statue en pied du duc d'Orléans pour Versailles et une statue couchée pour le tombeau de Dreux.

— On lit dans une feuille ministérielle:

« On a ouvert aujourd'hui le testament du prince royal; à sa date on a reconnu qu'il avait été écrit à la veille de l'expédition d'Anvers, et que des codicilles y avaient été ajoutés toutes les fois que S. A. R. avait été en Afrique. »

— La maison dans laquelle M. le duc d'Orléans a rendu le dernier soupir, a été, ainsi que nous l'avons déjà dit, fermée le lendemain de l'événement. Mais M. Lecordier, locataire de l'appartement où l'événement s'est accompli, avait permis à quelques personnes de visiter la chambre funèbre. Aujourd'hui, les visites de ce genre sont formellement interdites. Des personnes envoyées du château sont venues faire un inventaire minutieux de tous les meubles et objets que cette chambre contient. M. Lecordier voulait enlever une faulx suspendue à la muraille, mais on l'en a empêché. On a, de plus, levé de la manière la plus exacte le plan de la chambre avec la place que chaque objet y occupe. Une pièce absolument pareille sera disposée, dit-on, au palais de Neuilly, et tous ces objets y occuperont la place qu'ils avaient dans la chambre où est mort le prince. Ce sera pour la reine, qui en a exprimé le vœu, un triste et pieux souvenir.

L'achat de la maison a été également arrêté avec le propriétaire. Cette maison sera démolie et une chapelle sera élevée sur son emplacement.

Nous puissions les détails suivants dans le *Journal des Débats* du 16 de ce mois:

M^{me} la duchesse d'Orléans est arrivée ce matin à neuf heures et demie au palais de Neuilly. Le roi et la reine attendaient S. A. R. à la descente de voiture, en avant du vestibule du *Petit-Château*, où les appartements de la princesse avaient été préparés. Le roi a reçu sa fille entre ses bras; la reine l'a inondée de ses larmes. La duchesse sanglotait... Mais comment raconter une scène qui n'a pas eu de témoins? Tout le monde s'était éloigné par respect pour ces premiers et augustes épanchements d'une si grande infortune.

La mort soudaine de M. le duc d'Orléans était parvenue à Plombières dans la journée du jeudi 14. M. le duc de Nemours, avant de quitter Nancy, avait fait expédier à M. le lieutenant-général Baudrand une dépêche qui contenait ces mots: « Le duc d'Orléans est mort à Paris. » Quand le général reçut cette nouvelle, la duchesse venait de rentrer d'une longue promenade, et elle se préparait pour le dîner, auquel plusieurs personnes avaient été invitées. Le général courut chez le préfet et en re-

vingt bientôt avec une nouvelle dépêche, rédigée par eux pour la circonstance, et dans laquelle il était question non pas de la mort, mais d'une maladie grave du prince royal. La princesse reçut avec une émotion douloureuse cette première et prudente communication de l'adieu malheur qui devait la frapper. Elle voulut partir sur-le-champ, et le général disposa tout pour son départ immédiat.

Deux heures après, S. A. R. était en voiture. Elle voulut suivre la route de Neuchâteau pour éviter Nancy. « Le duc d'Orléans me grondera, dit-elle en partant; mais n'importe, mon parti est pris. »

A quelques lieues en-deçà d'Epinal, pendant la nuit, la voiture de S. A. R. fut soudain arrêtée par la rencontre de celle qui devait conduire à Plombières M. le commandant Bertin de Vaux et M. Chomel. Ce dernier s'approcha de la portière de la princesse, qui mit pied à terre avec une vitesse extraordinaire. « Quelles nouvelles? demanda S. A. R. toute tremblante. Il est donc plus malade? » M. Chomel n'eut pas la force de répondre. « Il est mort! Je vous comprends! » s'écria la princesse avec un accent déchirant; et on eût dit qu'elle allait succomber sous le poids de son malheur. La crise fut longue et terrible... Après avoir dit qu'elle comprenait, la princesse ne voulait plus croire à la réalité d'une catastrophe si épouvantable. « Non, cela n'est pas possible! s'écriait-elle avec angoisse. Vous vous trompez, il n'était pas mort, nous le retrouverons, je le reverrai! »

Cette scène de douleur, à laquelle l'obscurité de la nuit ajoutait son deuil affreux, dura depuis long-temps. La princesse fut reportée dans sa voiture; elle ordonna de faire la plus grande diligence. Elle voulait arriver à temps pour revoir mort, disait-elle, celui que le ciel l'avait condamnée à ne plus retrouver vivant.

A Mirecourt, son aîsée rencontra ses augustes sœurs, la duchesse de Nemours et la princesse Clémentine, qui venaient au-devant d'elle et qui avaient déjà passé deux nuits. Elle monta dans leur voiture et continua sa route vers Paris, sans s'arrêter un seul instant.

Partout sur le passage de LL. AA. RR. les populations ont témoigné, par leur contenance respectueuse, triste et consternée, la part qu'elles prenaient à leur malheur.

Arrivée à Neuilly, et après avoir été reçue par LL. MM., M^{me} la duchesse d'Orléans a demandé ses enfants, qui lui ont été amenés. Elle les a pressés sur son cœur en les baignant de larmes.

Ensuite S. A. R. a été conduite par LL. MM. dans la chapelle où repose le corps de M. le duc d'Orléans. La princesse s'est agenouillée et a fait une prière, puis elle a demandé avec instance que le cercueil fût ouvert; mais cette triste et suprême consolation ne pouvait plus être accordée à sa douleur. Le cercueil avait été scellé avec du plomb, et il eût été impossible de l'ouvrir sans y employer beaucoup de temps et beaucoup d'efforts.

M^{me} la duchesse a été ensuite ramenée dans ses appartements, où S. A. R. s'est mise au lit. La princesse s'est levée à trois heures, et elle a voulu recevoir ceux des officiers du royal défunt qui se trouvaient en ce moment au château. M. le général Marbot, M. le duc d'Elchingen, M. le docteur Pasquier, M. de Boismilon et M. Asseline ont été successivement introduits. La princesse a également reçu M^{me} la duchesse d'Elchingen.

Le soir M^{me} la duchesse d'Orléans a voulu dîner avec LL. MM. et la famille royale. La santé de la princesse ne paraît pas avoir été sérieusement ébranlée par l'horrible épreuve qu'elle vient de subir.

On lit dans le *National de l'Ouest*:

La France est assez forte et assez grande pour que ses destinées ne dépendent pas d'elle seule; et de même que nous n'avons point été effrayés du précipice creusé par le ministère de l'étranger, de même nous n'appréhendons nullement les dangers et les conséquences qui peuvent surgir de la fin déplorable et anticipée du duc d'Orléans. Notre confiance dans l'avenir est inébranlable.

Le *Moniteur* publie le tableau du revenu des impôts indirects pendant les six premiers mois de 1842.

L'augmentation sur l'exercice de 1840 est de 29,753,000 fr., et sur celui de 1841 de 21,460,000, dont 13,088,000 pour le premier trimestre et 8,372,000 pour le second.

Une seule espèce d'impôt a donné une diminution dans le semestre, c'est celui des sucres étrangers.

Élections générales de 1842.

O. indique les opposants, — M. les ministériels, — R. les députés réélus, — N. les députés nouveaux, c'est-à-dire ceux qui ne faisaient pas partie de la dernière législature ou qui ont été nommés par un collège qui avait pendant la dernière législature un autre représentant.

Collèges.

Députés élus.

AIN.		
Pont-de-Vaux.	MM. Poizat fils.	O. N.
Bourg.	La Tournelle.	M. R.
Trévoux.	Perrier.	M. R.
Belley.	Comte d'Angeville.	M. R.
Nantua.	Girod (de l'Ain).	M. R.

AISNE.		
Laon.	Desabes.	O. R.
Chauny.	Odilon Barrot.	O. R.
Saint-Quentin.	Cambacérés.	O. N.
Saint-Quentin.	Vivien.	O. R.
Vervins.	Quinette.	O. R.
Soissons.	Lherbette.	O. R.
Château-Thierry.	Comte de Sade.	O. R.

ALLIER.		
Moulins.	Meilheurat.	M. R.
La Palisse.	Lelorgne d'Iderville.	M. N.
Gannat.	Bureau de Puzy.	O. N.
Montluçon.	De Courtais.	O. N.

ALPES (BASSES-).		
Digne.	Gravier.	M. R.
Forcalquier.	Leydet.	O. R.

ALPES (HAUTES-).		
Embrun.	Allier.	O. R.
Gap.	D'Hauterive.	M. R.

ARDÈCHE.		
Privas.	De Champanhet.	M. N.
Tournon.	Boissy-d'Anglas.	M. R.
Annonay.	Tavernier.	M. R.
L'Argentière.	Mathieu.	O. R.

ARDENNES.		
Mezières.	Oger.	O. R.
Rethel.	Mortimer-Ternaux.	M. R.
Sedan.	Cunin-Gridaine.	M. R.
Vouziers.	Lavocat.	M. R.

ARIÈGE.		
Pamiers.	Darnaud.	N.
Foix.	Dugabé.	O. R.
Saint-Girons.	Dilhan.	N.

AUBE.		
Troyes.	Stourm.	O. R.
Bar-sur-Seine.	De Mesgrigny.	O. R.
Nogent-sur-Seine.	Demeufve.	M. R.
Bar-sur-Aube.	Armand.	M. R.

AUDE.		
Carcassonne.	De Ressigeac.	M. R.
Carcassonne.	Fargues.	O. R.
Castelnaudary.	Vicomte Dejean.	M. R.
Limoux.	Peyre.	M. R.
Narbonne.	Espéronnier.	M. R.

AVEYRON.		
Rodez.	De Monseignat.	M. R.

Saint-Affrique.	Vergnes.	M. R.
Espalion.	Pons.	M. R.
Millau.	De Gaujal.	M. R.
Villefranche.	Cibiel.	M. R.

BOUCHES-DU-RHÔNE.		
Marseille.	Berrier.	O. R.
Marseille.	Reynard.	M. R.
Marseille.	De Surian.	O. R.
Aix.	Thiers.	O. R.
Arles.	De Grille.	M. R.
Tarascon.	De Gras-Préville.	O. R.

CALVADOS.		
Caen.	Aumont-Thiéville.	O. R.
Caen.	De Fontette.	O. N.
Bayeux.	Comte d'Houdetot.	M. N.
Falaise.	David.	O. N.
Lisieux.	Guizot.	M. R.
Vire.	Deslongrais.	O. R.
Pont-l'Évêque.	Thil.	M. R.

CANTAL.		
Saint-Flour.	Dessauret.	M. R.
Aurillac.	Bonnefonds.	M. R.
Murac.	Salvage.	M. R.
	Teillard-Nozerolles.	M. R.

CHARENTE.		
Angoulême.	Bouillaud.	O. N.
Barbezieux.	Tesnières.	M. R.
Cognac.	Lemerrier.	N.
Confolens.	Général Dulimbert.	M. N.
Ruffec.	Ernest de Girardin.	O. R.

CHARENTE-INFÉRIEURE.		
La Rochelle.	Rasteau.	M. R.
La Rochelle.	Chassiron.	M. R.
Saint-Jean-d'Angély.	Desmortiers.	M. R.
Jonzac.	Comte Duchâtel.	M. R.
Marennes.	Chasseloup-Laubat (P.).	M. R.
Rochefort.	Tupinier.	M. R.
Saintes.	Dufaure.	O. R.

CHER.		
Bourges.	Matter.	M. R.
Bourges.	Larochefoucauld.	M. R.
Saint-Amand.	Jaubert.	O. R.
Sancerre.	Duvergier de Hauranne.	O. R.

CORRÈZE.		
Tulle.	De Vallon.	O. R.
Brives.	Rivet.	O. R.
Uzerches.	Gauthier (d'Uzerches).	O. R.
Ussel.	De Sahune.	M. R.

CORSE.		
Ajaccio.	Maréchal Sébastiani.	M. R.
Bastia.	Agénor de Gasparin.	M. N.

COTE-D'OR.		
Dijon.	Saunac.	M. R.
Dijon.	Muteau.	O. R.
Beaune.	Mauguin.	O. R.
Semur.	Vatout.	M. R.
Châtillon.	Nisard.	N.

COTES-DU-NORD.		
Saint-Brieuc.	Tueux.	M. R.
Saint-Brieuc.	Armez.	M. R.
Guingamp.	Le Gorrec.	O. R.
Lannion.	Thiard.	O. R.
Loudéac.	Glais-Bizoin.	O. R.
Dinan.	Dutertre.	O. R.

CREUSE.		
Guéret.	Leyraud.	O. R.
Aubusson.	Cornudet.	M. R.
Bourganeuf.	Emile de Girardin.	M. N.
Boussac.	Reynault.	O. N.

DORDOGNE.		
Périgueux.	De Marcillac.	M. R.
Excideuil.	Bugeaud.	M. R.
Bergerac.	Dezeimeiris.	O. R.
Lalinde.	De Garraube.	M. R.
Nontron.	De Saint-Aulaire.	M. N.
Riberac.	De Belleyne.	M. R.
Sarlat.	Marquis de Malleville.	O. R.

DOUBS.		
Besançon.	Maurice.	M. N.
Besançon.	Véjux.	M. R.
Baume.	Clément.	M. R.
Montbéliard.	Tourangin.	O. R.
Pontarlier.	Demesmay.	M. R.

DROME.		
Valence.	Delacroix.	O. R.
Romans.	Giraud.	M. R.
Die.	Monnier de la Sizeranne.	O. R.
Montélimart.	Laurans.	O. N.

EURE.		
Evreux.	Dupont (de l'Eure).	O. N.
Verneuil.	Garnier-Pagès.	O. N.
Les Andelys.	A. Passy.	R.
Bernay.	Dupont (de l'Eure).	O. N.
Louviers.	H. Passy.	M. R.
Pont-Audemer.	Hébert.	M. R.
Brionne.	Dupont (de l'Eure).	O. R.

EURE-ET-LOIR.		
Chartres.	Chasles.	M. R.
Châteaudun.	Raimbault.	O. R.
Dreux.	Desmousseaux de Givré.	M. R.
Nogent-le-Rotrou.	De Salvandy.	M. R.

FINISTÈRE.		
Brest.	Lacrosse.	O. R.
Landerneau.	Las Cazes.	M. R.
Châteaulin.	Goury.	M. R.
Morlaix.	Amiral Lalande.	O. R.
Quimper.	De Carné.	M. R.
Quimperlé.	Marquis de Langle.	O. N.

GARD.		
Nîmes.	Béchar.	O. R.
Nîmes.	Teulon.	O. R.
Alais.	De La Farelle.	O. N.
Uzès.	Teste.	M. R.
Le Vigan.	De Chabaud-Latour.	M. R.

GARONNE (HAUTE-).		
Toulouse.	Joly.	O. R.
Toulouse.	Duc de Valmy.	O. R.
Toulouse.	L'Espinasse.	O. R.
Muret.	De Rémusat.	M. R.
Saint-Gaudens.	Amilhau.	O. R.
Villefranche.	Saubat.	O. R.

GERS.		
Auch.	Barada.	M. R.
Condom.	Persil.	M. N.
Lectoure.	De Salvandy.	O. R.
Lombez.	De Panat.	M. R.
Mirande.	Lacave-Laplagne.	M. R.

GIRONDE.		
Bordeaux.	Wustemberg.	M. R.

[illegible]

fabrique établie dans la prison d'Embrun par un des ouvriers détenus. Nous avons aujourd'hui de nouveaux faits à enregistrer.

On nous écrit que le 2 du courant cinq détenus réputés comme étant du nombre des plus pervers et des plus dangereux furent mis en lieu de sûreté pour avoir coupé, dans le grand atelier, le nerf d'un rouet dans le but d'en extraire la broche d'acier dont ils se proposaient sans doute de faire un usage criminel. Mais, une fois renfermés, ces cinq misérables, recueillant leurs efforts, parvinrent à forcer la porte de leur cachot, et, se saisissant de divers objets qui se trouvaient sous leurs mains, ils rentrèrent dans le grand atelier, se jetèrent sur les contre-maîtres qu'ils frappèrent, ainsi que plusieurs ouvriers détenus qui s'étaient portés spontanément à leur secours, et leur firent aux uns et aux autres des blessures ou contusions plus ou moins graves. Heureusement que des secours venus à propos de l'extérieur aux cris des victimes de ces forcenés mirent fin à la lutte, et on parvint une seconde fois à se rendre maître de leurs personnes.

De tels attentats si souvent réitérés ne doivent pas passer sans appeler une sérieuse attention, et nous le répétons aujourd'hui avec plus de force encore, ils exigent une enquête administrative. Il ne suffit pas de réprimer le mal quand le mal s'est produit, il faut remonter à ses causes, et nous espérons que l'autorité comprendra toute l'étendue de ses devoirs.

Une des voitures de l'entreprise des berlines-postes a versé hier à la montée de Limonest. Le postillon qui la conduisait a été tué; les voyageurs en ont été quittes pour des contusions plus ou moins graves. Nous manquons d'autres détails sur cet accident.

Un fâcheux accident est arrivé hier sur le quai d'Alincourt, hors la barrière de Serin. Un jeune homme d'environ quinze ans a fait une chute de cheval et s'est fait de fortes contusions à la tête; transporté dans une maison voisine, il n'a pas tardé à succomber, malgré les soins qui lui ont été prodigués.

Ces jours derniers, une adroite voleuse s'est présentée dans un magasin, et, se disant femme de chambre chez M. le consul de Sardaigne, a demandé des échantillons. On a eu foi en ses paroles et on lui a confié pour environ huit cents francs, tant en dentelles qu'en autres marchandises. Comme on le pense bien, la prétendue femme de chambre n'a pas reparu.

Voici son signalement qu'il est utile de connaître : Taille au-dessus de la moyenne, cheveux bruns, figure pâle et allongée, coiffée d'un bonnet de tulle et ayant un foulard jaune sur le cou.

— Les trois bâtiments à vapeur que S. S. a fait construire en Angleterre, et qui ont traversé Paris il y a déjà plusieurs semaines, seront, dit-on, à Lyon dans deux ou trois jours. Leur marche jusqu'à Chalon a dû être extrêmement lente, car ils ont été obligés de suivre, comme les bateaux de transport, le régime de navigation des canaux.

— L'Académie de Lyon a envoyé une adresse au roi à l'occasion de la mort du duc d'Orléans.

— On nous écrit de Beaucaire, le 17 juillet : « Depuis bien des années la foire n'a eu un aspect aussi triste; la première cause en est attribuée aux élections qui ont retenu beaucoup de négociants chez eux, et la mort du duc d'Orléans, connue depuis trois jours, est aussi venue exercer une influence fâcheuse sur l'esprit des acheteurs. On craint que cette foire ne soit mauvaise, à moins que d'ici à trois ou quatre jours elle ne se ranime. »

» En général, tous les articles lainage et coton se vendent à bas prix.

» Hier, le convoi du chemin de fer, parti à deux heures du soir pour Nîmes, a failli devenir la proie d'un événement semblable à celui qui a eu lieu sur le chemin de fer de Versailles. La locomotive l'Ouragan est sortie des rails; le wagon qui la suivait immédiatement contenait six pièces d'eau-de-vie. La secousse ayant fait précipiter les pièces sur la machine, elles prirent feu instantanément; trois pièces ont été brûlées, on a pu sauver les autres. Heureusement pour les voyageurs que l'on a eu le temps de descendre des wagons et de les détacher pour les éloigner du théâtre de l'incendie; ils ont été ensuite reconduits à Nîmes, d'où ils n'étaient éloignés que d'un quart d'heure. Aucun événement fâcheux n'est arrivé. »

— On écrit de Toulouse que M^{me} Thibaut a terminé ses débuts au théâtre des Variétés à la grande satisfaction du public toulousain qui l'a accueillie avec de chauds et unanimes applaudissements.

Nous enregistrons avec plaisir ce succès d'une actrice dont le talent a été parfaitement bien apprécié à Lyon où M^{me} Thibaut a laissé d'honorables souvenirs.

— La matinée musicale qui devait avoir lieu jeudi au théâtre des Célestins est ajournée de quelques jours. Nous en annoncerons l'époque quand elle sera fixée.

DÉPARTEMENTS.

La maison de banque de M. Berthault, d'Autun, unique éta-

blissement de ce genre dans cette ville, vient de convoquer ses créanciers. On évalue le passif à plusieurs millions.

Ce sinistre jette cette localité dans une perturbation des plus affligeantes.

Nouvelles Etrangères.

ANGLETERRE.

Les nouvelles d'Amérique arrivées par les journaux anglais vont jusqu'au 24. Les faillites continuent d'être nombreuses, et les affaires sont généralement en baisse dans tout le pays. La banque se ressent beaucoup du mauvais état des affaires.

— Une lettre de Vera-Cruz en date du 17 mai annonce que Santa-Anna a 60,000 hommes sous les armes, bien payés et bien équipés. Le château d'Ulloa vient d'être réparé et est parfaitement fortifié.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

L'avis relatif aux eaux d'Allevard et signé du docteur Chataignat est sinon inexact, du moins incomplet. Une nomination ministérielle, sollicitée par le propriétaire desdites eaux, a appelé M. Rigolot neveu, docteur-médecin à la Faculté de Paris, à partager l'inspection de cet établissement thermal qui présente aujourd'hui aux malades tout ce qui peut captiver leur confiance, diriger et aider la vertu salutaire de ces eaux. V. PONCET.

CORS AUX PIEDS. — Nous rappelons aux personnes qui en souffrent ou qui ont des onguents et durillons, que le TAFETAS GOMME de M. Paul Gage, pharmacien à Paris, est le seul qui les guérisse radicalement en calmant instantanément les douleurs. — Il se vend à Lyon chez M. M. André, place des Célestins, et Vernet, place des Terreaux.

SALLE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.

Tous les soirs, à huit heures,

Représentation des chiens et des singes savants et comédiens.

TOURS GYMNASTIQUES DE G. SUHR FILS.

MICROSCOPE A GAZ OXY-HYDROGENE.

POLYORAMA OU POINT DE VUE PROTÉE.

NOTA. — On donne des représentations particulières aux collèges et aux pensions en réduisant le prix.

15 francs
par an.

REVUE DES CAMPAGNES, DES CHATEAUX, ETC.

Deuxième
année.

Matières contenues dans chaque numéro.

Littérature, histoire, sciences et arts, modes, équitation, chasse, pêche, jeux, agriculture, jardinage, économie ménagère, jurisprudence rurale, comptes-rendus des sociétés d'agriculture et des comices, analyses d'ouvrages spéciaux, statistiques, hygiène, nouvelles spéciales et diverses, variétés instructives et récréatives, anecdotes, etc.

LA REVUE DES CAMPAGNES paraît fin de chaque mois. Chaque numéro est accompagné d'une gravure de modes, d'une vue de château, d'un paysage ou d'un portrait. Le prix d'abonnement (15 FRANCS PAR AN) est beaucoup moins élevé que celui des journaux de modes et de littérature, et ne l'est guère plus que celui des recueils agricoles et scientifiques.

Il suffit, pour s'abonner, d'écrire une lettre conçue dans les termes suivants :

« A M. le directeur de la REVUE DES CAMPAGNES, rue Tronchet, 13, à Paris.

» Monsieur, je désire m'abonner pour un an à la REVUE DES CAMPAGNES, et m'oblige à payer à mon domicile, pour prix de mon abonnement, la somme de quinze francs. »

(Indiquer avec soin son adresse, dater, signer et jeter à la poste.)

NOTA. — L'administration se charge de faire toucher à domicile le montant de l'abonnement. La souscription est annuelle et date toujours du mois d'AVRIL; on reçoit en souscrivant les numéros parus depuis cette époque. Le journal est envoyé franco. (8174)

Conseils aux nouveaux Éducateurs

DES VERS A SOIE,

ou

MANUEL PRATIQUE ÉLÉMENTAIRE,

PAR M. F. DE BOULLENOIS,

Secrétaire de la Société séricole, à Paris.

Un volume in-8°, avec figure. — Prix : 3 fr. 50 c. — A Lyon, chez BOHAIER, rue Puits-Gaillet, n. 9. (53599)

Etude de M^e Mugnier, avoué à Lyon, rue des Bouquetiers, n. 1.

VENTE VOLONTAIRE

par suite de conversion,

ET ADJUDICATION DÉFINITIVE,

Pardevant le tribunal civil de Lyon,

PALAIS DE JUSTICE, PLACE SAINT-JEAN,

le samedi six août 1842, à midi,

D'UNE MAISON et dépendances,

Située aux Brotteaux, commune de la Guillotière, rue d'Orléans, n. 2.

Cette maison, qui appartient au sieur Jean-François-Frédéric Charrier, teinturier, demeurant aux Brotteaux, susdite rue d'Orléans, n. 2, est composée de deux corps de bâtiments dont un sur la rue d'Orléans et l'autre sur le derrière. Le corps de bâtiment du devant a trois étages et celui du derrière en a quatre; au milieu de ces deux corps de bâtiments il y a une cour.

La mise à prix, qui tient lieu d'estimation, est de soixante et dix mille francs, ci. 70,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Mugnier, avoué. (5612)

25 francs de récompense.

Il a été perdu UN CHIEN DE CHASSE BLANC, à long poil, les oreilles marron foncé, une large plaque sur le côté droit et plusieurs petites taches sur le dos. S'adresser rue Mulet, n. 24, au 1^{er}. (878)

L'INDEMNITÉ, compagnie d'assurances contre

L'INCENDIE,

Autorisée par Ordonnance royale du 20 mai 1838.

M. JULES HENRY, ANCIEN NOTAIRE,

AGENT-GÉNÉRAL A LYON,

Place du Port-du-Temple, 42. (5600)

GABRIEL MORISOT,

Compositeur et Professeur de Musique, attaché depuis plus de vingt ans aux théâtres de cette ville,

Rue Saint-Côme, 3, au 3^e,

Se charge de compositions musicales pour piano, guitare, harmonie, grand orchestre, musique sacrée, plain-chant, bouquets de fêtes, musique pour distribution de prix.

On trouve chez lui, EN VENTE et EN LOCATION, toutes les partitions de vaudevilles que l'on peut désirer jouer dans les pensionnats et en société. Il procure tous les morceaux d'opéras ou morceaux détachés.

Il donne des leçons de composition et de musique vocale, et tient un bureau de copie musicale.

MM. les amateurs n'ayant ni l'habitude ni les connaissances nécessaires pour écrire correctement leurs pensées musicales (et la grande partition), trouveront toute la discrétion désirable. (8175)

AVIS

UN HOMME qui a l'habitude des bureaux demande à travailler, soit chez lui, soit au domicile de ceux qui l'emploieront, comme TENEUR DE LIVRES ou toutes autres écritures de commerce, etc. S'adresser place de l'Ancienne-Douane, n. 2, au 2^e. (877)

GUÉRISON DES CORS AUX PIEDS.

M. ET M^{me} PRILL,
ARTISTES PÉDICURES,

Brevetés de S. A. R. le Grand-Duc de Toscane,

Ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent de fixer leur résidence à Lyon, où ils sont déjà avantageusement connus par plusieurs cures importantes qu'ils y ont opérées. Ils se chargent de l'extirpation des cors aux pieds, Oignons, Durillons, OEils-de-Perdrix, Ampoules, Ongles rentrés dans la chair, et tout ce qui a rapport à la toilette et au bien-être des pieds, au moyen d'un Elixir inventé par le premier pédicure de l'Europe.

L'opération est terminée en quelques minutes et sans douleur. On peut reprendre à l'instant sa chaussure sans éprouver aucune incommodité.

M. et M^{me} PRILL traiteront de gré à gré avec les personnes qui voudront contracter un abonnement, chacun avec celles de son sexe.

Ils sont visibles de onze heures du matin à six heures du soir.

Leur demeure est place de l'Herberie, n. 5, au 3^e, au-dessus du café de l'Herberie.

Prix : 1 franc par Cor. (5608)

DEPURATIF DU SANG. SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Décheaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7138)



PHARMACIE

A LYON.

RUE PALAIS-GRILLET, N° 25.

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie. (7380)

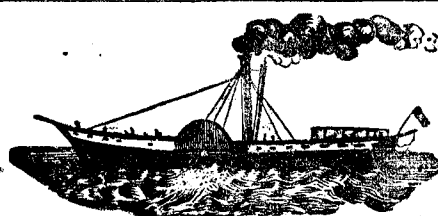
AVIS.

UNE DAME désire trouver UN PENSIONNAIRE; elle lui donnerait tous les soins possibles.

S'adresser rue d'Enghien, n. 12, aux Brotteaux, près le Jeu-de-Boules ou de la nouvelle église. (879)

AVIS.

ON DEMANDE UN ASSOCIÉ pour un établissement avantageux et en vigueur, qui puisse verser de 10 à 15,000 fr. S'adresser à M. Giraud, rue Jarente, n. 3. (880)



beaux bateaux à vapeur en fer.
d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône, A 3 HEURES 1/2 DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

BAINS RUSSES.

Le propriétaire des Bains de la rue Saint-Etienne, près l'église Saint-Jean, vient de joindre à son établissement des Bains russes et orientaux, Bains et douches de vapeur. Le service des bains est fait par le sieur BERT, précédemment aux Bains de la rue de l'Arsenal. (5601)

MALADIES SECRÈTES

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et fleurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

Outre les écoulements blennorrhagiques et les fleurs blanches, le docteur THIVAUD traite avec succès les maladies syphilitiques et dartreuses. Vingt années d'expérience, plus de dix mille guérisons opérées la plupart sur des malades déclarés incurables, garantissent l'efficacité du traitement.

S'adresser en personne ou par correspondance à son domicile, rue des Grenadiers, n. 14. (Les lettres non affranchies sont refusées.)

Dépôt à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n. 12, près la place Lévis. (7180)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS,
rue Poulaillière, 19.